

Initiatives ministérielles

les aspects du train de mesures que j'ai annoncé et c'est ce que le libellé veut dire et nous appuyons cette motion.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, j'implore votre indulgence si nous semblons cyniques face aux motifs de la ministre et du gouvernement.

La ministre dit qu'elle est sérieuse et que son parti considère cette question comme une des plus importantes dont la Chambre ait été saisie au cours de cette législature. Cependant, le gouvernement ne prend manifestement pas cette mesure au sérieux.

La ministre a, de son propre aveu, reçu la pétition des étudiants de Montréal. Le 20 juin, elle a présenté une motion demandant une étude préliminaire. Le 26 juin, elle déposait son projet de loi. Depuis, rien. Nous abordons aujourd'hui pour la première fois, depuis le 26 juin, la question du contrôle des armes à feu. Hier, il a été question d'une deuxième motion. En fin de journée, nous apprenions qu'il n'y aurait pas de deuxième motion après tout et que l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-80 commencerait aujourd'hui. Ce matin, contrairement à ce qui est prévu à l'ordre du jour, on nous dit que la deuxième lecture sera reportée afin que nous puissions étudier la motion n° 23 et charger un comité spécial de se pencher sur la question.

Si cette question revêt de l'importance aux yeux du gouvernement, comment se fait-il qu'il la traite de façon aussi cavalière? Pourquoi avoir tant tardé à soumettre cette motion à la Chambre? Le projet de loi C-84, qui prévoit la privatisation de Petro-Canada a été déposé à peu près au même moment, mais nous en avons été saisis dès la rentrée parlementaire. À l'heure qu'il est, il a presque franchi l'étape de l'étude en comité. Nous n'en sommes pourtant même pas encore à la deuxième lecture de ce projet de loi-ci. Il ne fait aucun doute que le gouvernement voulait vraiment privatiser Petro-Canada, mais il ne tient pas tant que ça à mettre en oeuvre une nouvelle mesure législative sur le contrôle des armes à feu.

La ministre exagère les intentions réelles du gouvernement quand elle dit qu'il prend cette question au sérieux. Elle dit espérer que le projet de loi C-80 sera lu pour la deuxième fois. L'offre a été lancée.

Mme Campbell (Vancouver—Centre): J'ai proposé de le faire adopter aujourd'hui.

M. MacLellan: Bon, c'est formidable. Voilà qui sera vraiment quelque chose. Nous aurons deux comités en même temps qui étudieront la même question. Ça va être fameux. Quel bricolage. Le gouvernement n'arrête pas de creuser sa fosse.

La ministre a dit espérer que la Chambre procède bientôt au débat de deuxième lecture. Le député de Port Moody—Coquitlam et moi-même avons proposé de l'approuver aujourd'hui de sorte qu'il puisse être renvoyé à un comité. Le gouvernement a refusé. Voilà maintenant que la ministre veut faire débattre du projet de loi en deuxième lecture pour en saisir un comité, je présume, et pourtant nous avons le comité spécial qui entre en activité avant l'adoption en deuxième lecture.

• (1240)

La ministre ne fera manifestement pas de discours à l'occasion du débat en deuxième lecture puisque elle l'a lu aujourd'hui. Elle a défendu le projet de loi C-80, mais elle est pourtant en train de le faire avorter. C'est exactement ce qui va arriver.

Nous connaissons tous le secret le moins bien gardé à Ottawa, à savoir que le gouvernement veut proroger le Parlement. Bien sûr qu'il veut le proroger. Il veut chasser l'opposition de la Chambre des communes. Il ne tolère aucune critique. Le problème pour le gouvernement actuel, c'est qu'il est tellement mauvais que les périodes des questions sont reportées pour les deux partis jusqu'à quelque part en février. En fait, même si tout ce qu'il fait était bien, nous aurions quand même suffisamment de questions pour nous occuper jusqu'en mars. Mais le gouvernement veut proroger le Parlement.

Voyons un peu la situation que fait naître la formation de ce comité spécial. S'il est institué, il faudra le faire connaître. Il faudra le mettre sur pied. Il faudra donner aux gens le temps de préparer leurs mémoires. On peut donc présumer que le comité spécial ne pourrait probablement pas faire rapport avant la fin de janvier au plus tôt. Il faut ensuite rédiger le rapport, puis le faire traduire avant de pouvoir le déposer à la Chambre. Ce n'est donc pas avant la mi-février que ce comité pourrait terminer son travail.

Dans ces conditions, la ministre est-elle prête à nous promettre que le projet de loi pourra franchir les étapes de la deuxième lecture, du rapport, de la troisième lecture et de la présentation au Sénat avant la prorogation? Je pense que non. Il serait intéressant d'apprendre si la ministre prendra ou non cet engagement. Sinon, il sera